



Refus d'honorer un abonnement contracté.

Par **kalo**, le **04/09/2010** à **19:15**

Bonjour,
J'ai contracté un abonnement pour 10 massages au près d'un salon de massage du 5^{em} arrondissement de Paris, "Sabai Sabai". Entre temps, le propriétaire a changé et le nouveau refuse d'honorer mon abonnement, me disant qu'il n'avait pas acheté la clientèle avec le salon.
Dans cette affaire, j'ai perdu 240 euros. Est il dans son bon droit ?
Comment puis je réagir ?
Par ailleurs je crois savoir que nous sommes plusieurs clients dans ce cas de figure.
Merci de me répondre